

REVUE

→ Fondée en 1895 pour les Cyclistes de l'époque.
DU

TOURING CLUB DE BELGIQUE

et Bulletin Officiel.

Adresser les commandes à : 118,900.

44, rue de la Loi, 44 — Bruxelles

Téléphone : 11 94 35.

Directeur en chef : LOUIS LECONTE,
Vice-Président.

SOCIÉTÉ ROYALE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF.

Abonnement annuel : fr. 14.50
Abonnement de luxe : suppl. de fr. 15

ORGANE BIMENSUEL

Cotisation de famille : fr. 4.25
sans la Revue du T. C. B.

SOMMAIRE :

L'Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers et des Carabiniers (O. Petitjean)	193		Nos chapelles votives (Fernand Casier)	201
Andenne, ses faïences et ses porcelaines d'art (Henri Javaux)	198		Huit jours à Talloires, en Savoie (P. Halfants)	203
			Bormes-les-Mimosas (Léon Wilmet)	205

Folklore bruxellois.

L'Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers et des Carabiniers.

DANS un vieux quartier de Bruxelles, entre la rue Blaes, si animée, et l'avenue du Midi, morne et déserte, en contre-bas de la belle église de la Chapelle, la rue des Visitandines évoque, par son nom, l'une des nombreuses communautés religieuses qui, sous l'ancien régime, s'étaient installées en ce coin populaire. Brigittines, Ursulines et Visitandines, Alexiens, Capucins et Bogards ont laissé, parmi cette population marollienne qui émigre peu et assimile difficilement l'étranger, des souvenirs fort vivaces que perpétuent les plaques de rues, les couvents désaffectés et même, parfois, une pauvre chapelle abandonnée.

Ce dernier cas se rencontre, notamment, au coin de la rue des Visitandines et de celle des Brigittines, où une église, vieille et petite, qui, jadis, fut élégante mais dont les pierres sculptées se sont effritées au cours des ans et des intempéries et qui est, aujourd'hui, fermée, fait, sur le promeneur égaré, une attristante impression.

A deux pas, dans la rue des Visitandines, le même promeneur tombe en arrêt devant la façade d'un café archaïque. à l'enseigne «des Brigittines» ;

à côté de la porte, une inscription rappelle, en lettres d'or, que l'établissement regut, un jour, la visite du roi Léopold II en personne et de quelques autres personnages princiers. L'enseigne est alléchante et, vraiment, c'est l'occasion d'aller voir.

On n'est pas déçu. Après avoir franchi un seuil aux pierres frustes, être passé sous une porte en plein cintre et avoir parcouru les quelques mètres d'un corridor sombre, le curieux se trouve dans une salle de café, un peu basse, mal éclairée par les petites fenêtres de la façade, mais recevant, quand, sur la fin du jour, le soleil a tourné à l'ouest, une abondante lumière par de larges baies regardant vers la cour.

Tout est vieux et bien marollien dans ce « staminet » : le comptoir en chêne avec sa pompe à bière, le rayon où, au-dessus des flacons, se rangent des chopes vénérables, les bancs qui courent le long des murs et les tables dont la surface est rayée par le sable blanc du nettoyage hebdomadaire.

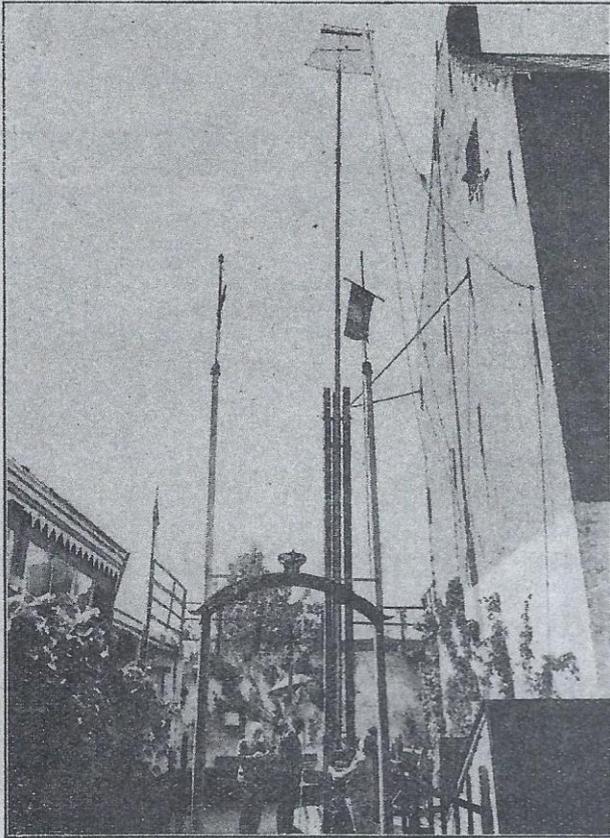
Les murs sont décorés de fresques, qui, pour n'être pas des chefs-d'œuvre de peinture, dénotent cependant un réel talent de la part de leur auteur.

Le tableau qui fait face à l'entrée est la copie, ma foi, honnêtement exécutée, d'une kermesse de Teniers. Au-dessus, se lit l'inscription humoristique :

*Hier is verboden
Niet te zingen (1).*

Une autre peinture représente une scène de cabaret avec la sentence qui rappelle la chanson bachique de Grétry : « Et pourquoi ne boirais-je pas, quand tout boit dans le monde ? » Le poète marollien dit, lui, au Café des Brigittines :

*« Den Hemel drinkt, de Aarde drinkt,
Waarvoor zouden wij niet drinken ? » (2).*



Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers.
Stand de tir.

(Archives photographiques du T. C. B.).

La réclame, d'ailleurs, n'a pas perdu ses droits et le patron, qui fit exécuter ces fresques, n'a pas manqué d'y sacrifier. Au-dessus d'un intérieur de cave, où l'on voit, bien rangés, les tonneaux de lambic et de faro, le tenancier de l'époque proclama :

*Het beste bier, het edelst nat
Komt uit Jan Declercq's vat (3).*

Cette curieuse décoration a une histoire. Le sus-

(1) Ici, il est défendu de ne pas chanter.

(2) Le ciel boit, la terre boit, pourquoi ne boirions-nous pas ?

(3) La meilleure bière, le plus noble liquide
Sort du tonneau de Jean Declercq.

nommé Jean Declercq, seigneur du lieu, en des temps déjà lointains, hébergeait comme locataire-pensionnaire, un quelconque rapin, bohème apte à rendre des points à son contemporain, le Schau-nard de Murger. L'artiste ne travaillait guère et consommait beaucoup de faro, voire de gueuzelambic, car, aux Brigittines, cette boisson spécifiquement bruxelloise possède un fumet célèbre, que consacre, d'ailleurs, une réputation ancestrale, noblement — « edelst nat », dit le chanfre des fresques — maintenue jusqu'à nos jours.

L'ardoise sur laquelle s'inscrivaient les menues dettes du rapin était remplie ; l'artiste continuait d'avoir soif, mais il n'y avait pas grand espoir de voir, un jour, le compte s'apurer, ni l'ardoise se nettoyer d'un coup d'éponge.

Jean Declercq eut une idée géniale. Il acheta une nouvelle ardoise et la montra à son hôte : « Je la remplirai encore. Et quand elle sera couverte, j'effacerai tout sur elle et sur la première, si tu me décores, de chefs-d'œuvre, les murs de mon café ».

L'honnête émule de Rubens n'eût probablement pas marché, s'il se fût agi, uniquement, du nettoyage de la première ardoise. De celle-là, il avait tiré tout ce qu'il pouvait en espérer. Mais la perspective d'un nouveau compte courant, même limité aux dimensions d'un ustensile d'écolier, le décida. Il se mit à l'œuvre et, pour ses débuts, afin de se faire la main, s'en fut au Musée copier une toile de Teniers. Il ne persévéra, d'ailleurs, pas dans cette méthode, qui le tenait trop longtemps éloigné de la bienheureuse ardoise. Il acheva, sur place, son travail par quelques scènes de son cru. Je n'oserais affirmer qu'il fit, à Teniers, une sérieuse concurrence, mais, tout de même, Jean Declercq, satisfait, donna le coup d'éponge final.

La chronique ne relate pas que le patron ait acheté une troisième ardoise, mais c'est probable. Elle ne dit pas non plus si le bohème, tout étonné du résultat, comprit que le travail est de meilleur rapport que l'oisiveté.

La cour, ou plutôt les cours — car il y en a toute une série qui se succèdent —, de cette vénérable maison, abritent, à peu près, tous les types de jeux populaires antiquement pratiqués en ce quartier où aucune tradition ne se perd. Les quilles y ont leur piste ; les boules « plates ou rondes », leur allée ; les tirs à la carabine ou à l'arbalète au but, leur stand ; le vogelpick, sa cible, et les arbalètes à jalet, leur perche à oiseaux. Tout le quartier, vraiment, trouve à s'ébaudir, ici, les jours de liesse, et ceux-ci reviennent chaque dimanche et chaque jeudi de bonne saison. On a même prévu le contre-temps, bien bruxellois, de la pluie et de la grêle ; des apprentis protègent les jouteurs et, pour les soirs d'hiver, quand le gel rendrait trop gourds les doigts des arbalétriers, une grande salle de tir a été aménagée, au premier étage, par dessus le café, pour les disciples de Guillaume Tell. Un escalier

extérieur, incommode et vétuste pour rester dans la couleur locale, permet d'y accéder de la cour.

Or bien, entre autres sociétés moins illustres, le Café des Brigittines héberge l'une des associations les plus anciennes, si pas la plus ancienne, de la capitale et même du pays. Ses archives la disent fondée en l'an de grâce 1213. Elle aurait ainsi un bien bel âge; nous n'oserions pas jurer qu'il n'a pas fallu donner un coup de pouce à l'histoire, solliciter un peu les textes et mettre quelque complaisance dans l'interprétation des documents,

On était tout à la joie de reformer ces sociétés, qui sont, pour le Bruxellois, une seconde famille, et l'on ne comprenait pas bien qu'au lieu de créer du neuf, on restaurait des ruines.

Plus tard, quand vint le temps de la réflexion, les restaurateurs s'aperçurent de leur erreur. Ils voulurent la réparer. Ils s'adressèrent aux autorités, pour que fût reconnue la filiation qui les rattachait aux anciens serments notamment. Mais il y avait des compétitions et d'aucuns se réclamaient des mêmes ancêtres. Les autorités, complaisantes,



Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers.
Un coin de la salle de réunion.

(Archives photographiques du T. C. B.).

pour lui attribuer ainsi plus de sept siècles d'existence.

C'est qu'il y a toujours ce fâcheux hiatus que, de 1795 à 1830, la Révolution française, continuée en cela d'ailleurs par le régime hollandais, causa dans la vie de nos sociétés locales. Nous avons déjà constaté, à propos du « Grand Serment Royal et de Saint-Georges » et du « Grand Serment Royal des Archers au berceau de Guillaume Tell », que les corporations de l'ancien régime se reconstituèrent, après la Révolution de 1830, à la faveur de nos vieilles libertés reconquises. Mais, on ne songea pas, d'ordinaire, à renouer les traditions,

et même heureuses, à juste titre, de voir ressusciter un passé attendrissant, accordèrent des reconnaissances un peu contradictoires.

Il n'importe. Nos Grands Serments actuels ont, chacun, quelque titre bien établi à leur bon droit parce que chacun a recueilli une partie de l'héritage ancestral. L'une a le vieux drapeau, l'autre possède le titre ou se sert de l'arme traditionnelle. Pour le spectateur, ils sont tous les mainteneurs d'une tradition folklorique et les enfants de mêmes parents. En outre, leur émulation, leur rivalité un peu passionnée est un puissant facteur de prospérité. L'homme est ainsi fait qu'il aime surtout

ce qu'on lui dispute et le Bruxellois, « sociétaire » par atavisme, redouble d'ardeur quand il s'agit de damer le pion « à ceux d'en face ».

L'« Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers et des Carabiniers » continue, si l'on veut, le Grand Serment des Arbalétriers de l'ancien régime et, peut-être, bien qu'il ait depuis beau temps abandonné la carabine, le Grand Serment des Arquebusiers.

Quand il s'était reconstitué, au lendemain de 1830, il avait pris le titre de société Robin des Bois — le « Robin Hood » des Ballades anglaises, dont le Romantisme mettait à la mode les exploits légendaires. Mais, en 1842, la faveur royale, qui ne s'accorde qu'à très bon escient, reconnu, en fait, que la jeune société plongeait de profondes racines dans le passé de la capitale: le roi Léopold I^{er} autorisait le prince Philippe, comte de Flandre, à accepter la présidence d'honneur des « Robins des Bois », qui devenaient la « Société Royale de l'Arbalète de S. A. R. Mgr. le Comte de Flandre ». Un drapeau, remis par le Roi et encore pieusement conservé par les Arbalétriers, consacra cet octroi.

En 1852, la Société Royale se vit offrir, par une souscription à laquelle prirent part le Roi et la vieille noblesse belge, une nouvelle bannière somptueuse, ornée des armes royales, de celles de la Belgique et de la ville de Bruxelles, ainsi que des blasons de nos grandes familles, et d'inscriptions latines, dont l'une indique que le prince Philippe en était le président et le prince Eugène de Ligne, le vice-président. Il est indiscutable que pareilles interventions impliquent une reconnaissance des titres historiques de la société. Bien que mention formelle n'en fût pas faite, les donateurs n'accordaient de telles faveurs qu'à une vénérable gilde bruxelloise au passé glorieux.

Le fait fut, d'ailleurs, consacré officiellement en 1865, quand, à l'occasion du mariage du duc de Brabant, une décision royale releva l'antique appellation: la gilde de la rue des Visitandines reprit, selon un octroi royal, le titre de « Grand Serment Royal des Arbalétriers ». La tradition était renouée et la Ville de Bruxelles reconnut le nouveau nom. On voulait, en effet, que, parmi les festivités données à l'occasion des noces princières, un grand cortège des Serments et Métiers parcourût les rues de la capitale.

En 1858, « le Grand Serment Royal de l'Arbalète et de la Carabine » — le titre avait encore été modifié — prit l'heureuse initiative de rétablir aussi les traditions religieuses des Serments. On sait que, sous l'ancien régime, les gildes avaient un caractère religieux nettement affirmé et que les Arbalétriers, en particulier, jouissaient, à l'église Notre-Dame-des-Victoires au Sablon, de privilèges spéciaux jalousement maintenus. Le 24 mai 1858, le Grand Serment célébra, au Sablon, sa réinstallation religieuse; les étendards de la corporation furent bénis solennellement. A cette occasion, le prince de Cletty de Watterzée et M. A.

Warocqué firent don, à la gilde, d'un livre d'or en parchemin et d'un somptueux baudrier destiné à être porté par le « Roi du Serment » pendant la durée de son règne annuel.

Depuis, chaque année, selon un cérémonial datant de plusieurs siècles, la gilde de la rue des Visitandines fait célébrer, à Notre-Dame du Sablon, une messe solennelle qui est suivie de l'inauguration officielle du nouveau Roi, vainqueur au grand concours de tir qui a eu lieu au cours du mois de mai. Cette curieuse tradition a été suivie encore cette année; la cérémonie s'est déroulée le 5 juin dernier, second jour de la Pentecôte.

**

Alors que le Grand Serment Royal et de Saint-Georges, installé rue des Six-Jetons, au « Jardin aux Fleurs », utilise, comme arme de tir, l'arbalète à fléchettes — ce qui est une innovation relativement récente —, celui de la rue des Visitandines emploie l'antique et traditionnelle arbalète à jalet. La flèche se tire horizontalement sur une cible, tandis que le jalet, qui est aujourd'hui une balle et qui était, jadis, un simple caillou rond, se lance verticalement, de façon à abattre des « oiseaux » artificiels, disposés en haut d'une perche. Il est indiscutable que le jalet est le projectile le plus ancien et, à ce titre, la gilde des Visitandines est, mieux que toute autre, dans les traditions (1).

Il faut reconnaître, néanmoins, que l'interruption, causée, au début du siècle dernier, par le régime révolutionnaire français, a rompu la filiation historique. Deux serments d'arbalétriers se réclament, aujourd'hui, de la très vieille gilde bruxelloise, issue elle-même des milices communales du XIII^e siècle. Ils peuvent avoir raison l'un et l'autre, comme il peut y avoir plusieurs branches dans une famille descendant d'ancêtres communs. Ce qui importe pour le Folklore bruxellois, pour l'histoire si intéressante des vieux usages locaux, c'est que, de part et d'autre, les traditions restent en honneur. La filiation, dans une gilde, réside toute dans la volonté des membres de perpétuer les coutumes, les privilèges et les réjouissances.

La Ville de Bruxelles l'a compris et elle a accordé sa reconnaissance officielle aux deux Serments rivaux d'Arbalétriers. Un peu dans l'embaras, cependant, en présence de la compétition, elle a octroyé à l'un — le Grand Serment Royal et de Saint-Georges — le vieux blason que les Arbalétriers possédaient sous l'ancien régime, mais elle a, d'autre part, authentiqué les titres de la Gilde

(1) Il faut, cependant, remarquer que le tableau d'Alsloot qui, au Musée de Peinture ancienne, à Bruxelles, représente le Tir du Roi du Grand Serment des Arbalétriers, dont l'archiduchesse Isabelle sortit victorieuse, en 1615, montre les Arbalétriers se servant de fléchettes. Même l'artiste a, par une curieuse ironie, peint, volant en l'air, en même temps que la flèche archiducal qui abattit l'oiseau, une volée d'autres flèches; il indiquait par là, sans doute, que les meilleurs tireurs de la gilde décochèrent leurs traits en même temps que l'archiduchesse Isabelle, ce qui permit d'attribuer, sans trop de courtoisie, le succès au projectile de celle-ci.

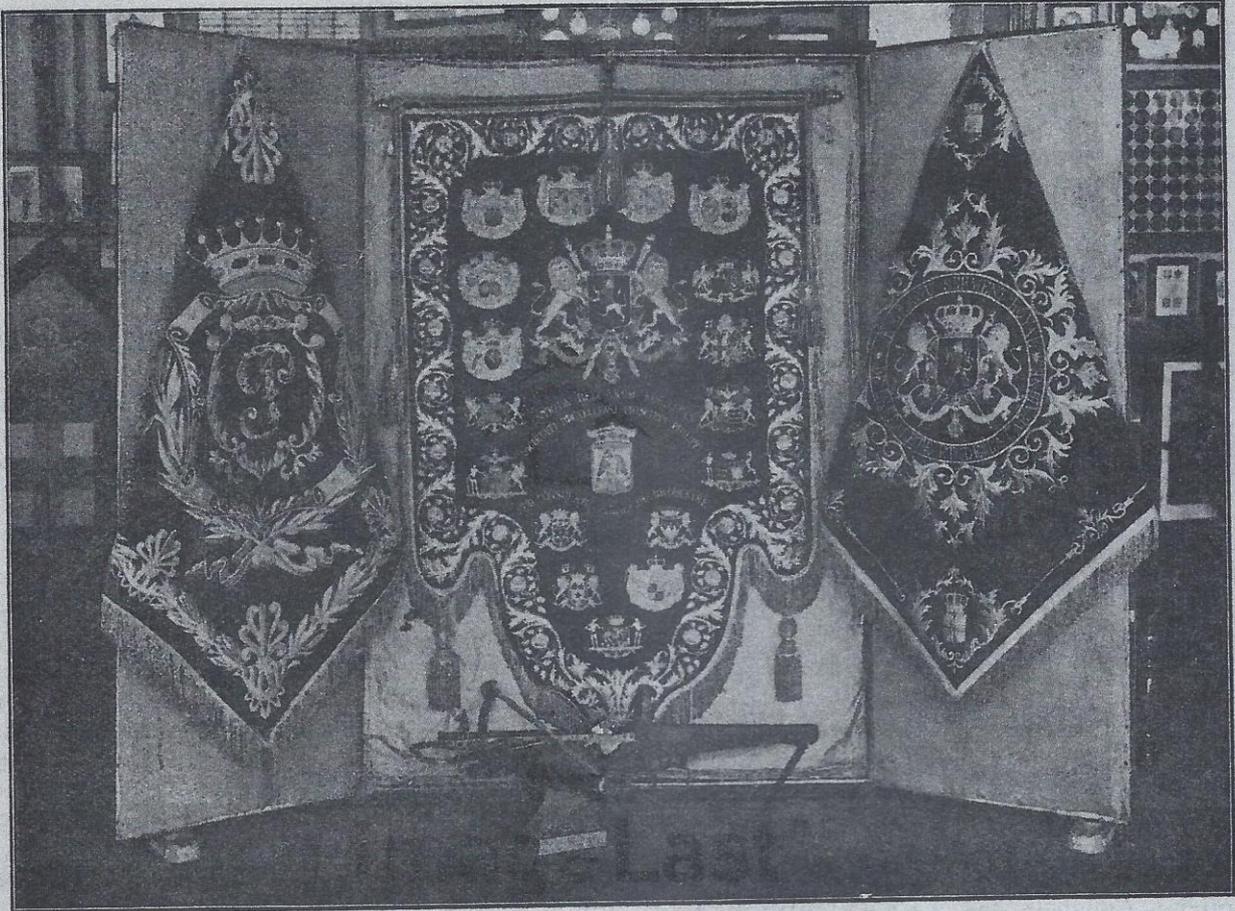
des Visitandines en l'autorisant à se dénommer l' « Ancien Grand Serment royal et noble des Arbalétriers ». Ancien et noble, ces deux mots doivent signifier, pour notre époque, un titre vénérable et authentique qui ne le cède à aucun autre.

**

La pratique de l'arbalète à jalet n'est guère possible qu'en bonne saison et, vraiment, les arbalétriers seraient bien marris s'ils devaient renoncer, pendant les longs mois d'hiver, à leur exercice favori. Aussi, un bon nombre de membres de l'An-

trois concours annuels consécutifs, obtiendrait le titre envié d' « Empereur ». Le cas n'est, du reste, pas encore arrivé, depuis 1830, chez les Arbalétriers des Visitandines.

Le Livre d'or du Grand Serment est superbe. Les feuillets sont en parchemin épais et sa reliure, en cuir rouge, frappé de lettres d'or, en fait une réelle œuvre d'art. Parmi les signataires de marque, dont les armes sont reproduites en miniatures dorées et coloriées, nous y avons relevé : S. M. Léopold I^{er}, sous la date du 15 novembre 1861, le duc de Brabant, futur Léopold II, le 5 décembre 1861,



Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers.
Les drapeaux.

(Archives photographiques du T. C. B.).

ancien Grand Serment Royal et Noble ont-ils constitué entre eux une société distincte, sœur du Serment, qui, elle, emploie l'arbalète au but. Son local est, évidemment, au Café des Brigittines; en hiver, leur stand de tir se trouve, nous l'avons vu, au premier étage de l'établissement; en été, un appentis, situé dans la première cour, abrite les compétiteurs. Le président actuel de l'Ancien Grand Serment Royal et Noble, M. J. Serverius, est également le président de cette gilde-sœur. Et chaque année, en mai, on y tire, comme au Grand Serment, un « roi » de l'arbalète au but.

Ici, comme ailleurs encore, le roi vainqueur de

Philippe, comte de Flandre, le 17 mars 1862. Le roi Léopold II signe à nouveau, avec la reine Marie-Henriette, le 6 mai 1885. Un feuillet porte les signatures de Rudolf et de Stéphanie. Le prince Albert de Belgique a apposé sa signature le 20 mai 1893; il la renouvelle, comme roi, le 18 février 1910, et encore, avec la reine Elisabeth, le 11 février 1911. Le même jour, les princes Léopold et Charles-Théodore ont écrit, d'une main enfantine, leurs noms respectifs.

Le 15 janvier 1921, le roi Albert autorise le prince Léopold, duc de Brabant, à accepter la Grande Maîtrise du Serment. Le 9 juillet 1922, le

roi et la reine d'Espagne, en visite à Bruxelles, apposent leurs noms sur une page de parchemin. Viennent ensuite les signatures de « Léopold » et d' « Astrid » (joyeuse entrée de ces princes, lors des inoubliables fêtes de leur mariage). M. Gaston Doumergue, président de la République française, suivit l'exemple, un peu plus tard.

Il va de soi que les bourgmestres de Bruxelles, de Brouckère, Fontainas, Anspach, Buls, De Mot, Max, figurent, eux aussi, par leur paraphe, à ce précieux volume.

D'autres pages relatent les cérémonies qui eurent lieu à Notre-Dame du Sablon, lors de la réinstallation religieuse (24 mai 1858, lundi de

Pentecôte), la messe jubilaire du 7 mai 1878 (25^e anniversaire de la reconstitution), le cinquanteenaire, fêté en 1908, la messe du 75^e anniversaire chantée le lundi de Pentecôte, 2 juin 1927, enfin les grandes festivités du centenaire de l'indépendance, le jeudi de l'Ascension, 29 mai 1930, et la participation à l'Ommeganck jubilaire.

Ces détails suffisent. On le voit, l'Ancien Serment Royal et Noble des Arbalétriers est l'une des guildes de Bruxelles les plus vivantes et, par le passé qu'elle continue, les plus intéressantes de ce pays.

O. PETITJEAN.